



RÈGLEMENT ANNEXE U13 DISTRICT DU CHER **SAISON 2020 - 2021**



Joueurs nés en 2008 ou 2009

Ballon n° 4 – Terrain foot à 8 – Temps de jeu : 2 x 30 mn

Article 1 : Organisation

Le critérium des U13 est ouvert à toutes les équipes U13 du District du Cher.

En début de chaque saison sportive sera proposée, selon les critères définis par la commission Coupes & Championnats, l'organisation du critérium U13.

Article 2 : Brassage « Départemental 1 »

Le critérium Brassage « D1 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en match aller simple.
- 2 poules de 6 équipes avec 1 exempt dans chaque poule
 - ⇒ A l'issue de cette phase, « x » équipes accéderont sur volontariat, si elles en ont vocation, à la R2, tandis que 3 équipes des poules « A » et « B » accéderont, à la D1. Ensuite, « x » équipes U12 accéderont au championnat Régional U12 tandis que les 6^{èmes} poules « A » et « B » accéderont quant à elles, à la D1Bis. (cf. tableau récapitulatif).

Article 3 : Brassage « Départemental 2 »

Le critérium Brassage « D2 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en match aller simple.
- 3 poules de 6 équipes et 1 poule de 8 équipes.
 - ⇒ A l'issue de cette phase, les équipes classées respectivement 1^{ères}, 2^{èmes} ainsi que les 2 meilleurs 3^{èmes} des poules « A », « B », « C » et « D » accéderont, à la D1Bis. Ensuite, les 2 équipes restantes classées 3^{èmes} ainsi que les 4^{èmes}, 5^{èmes} et les 2 meilleurs 6^{èmes} des poules « A », « B », « C » et « D » accéderont quant à elles, à la D2. Enfin, toutes les autres équipes intégreront la D3 (cf. tableau récapitulatif).

Article 4 : Brassage « Départemental 3 »

Le critérium Brassage « D3 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en match aller simple.
- 3 poules de 6 équipes.
 - A l'issue de cette phase, les équipes classées respectivement 1^{ères} et 2^{èmes} des poules « A », « B » et « C » accéderont, à la D2. Enfin, toutes les autres équipes intégreront la D3 (cf. tableau récapitulatif).

Article 5 : Départemental 1

Le critérium D1 se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en match aller - retour.
- 1 poule de 6 équipes (composées des **6** équipes retenues à l'issue du Brassage « Dép. 1 »)

Article 6 : Départemental 1Bis

Le critérium D1Bis se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en match aller - retour.
- 2 poules de 6 équipes (composées des **2** équipes issues du Brassage « Dép. 1 » et des **10** équipes issues du Brassage « Dép. 2 »)

Article 7 : Départemental 2

Le critérium D2 se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en match aller - retour.
- 3 poules de 6 équipes (composées des **12** équipes issues du Brassage « Dép. 2 » et des **6** équipes issues du Brassage « Dép. 3 »)

Article 8 : Départemental 3

Le critérium D3 se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en match aller - retour.
- « x » poules de « x » équipes (composées des **4** équipes issues du Brassage « Dép. 2 », des **12** équipes issues du Brassage « Dép. 3 » ainsi que des équipes nouvellement engagées).

Article 9 : Festival Foot U13

Tous les clubs U13 auront la possibilité de s'engager en Festival Foot U13.

La commission organisera, en fonction des engagements à l'issue du 1er tour de la Coupe Départementale, une coupe uniquement ouverte à la génération U12 si un nombre d'équipe suffisant s'engage.

Article 10 :

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Commission Championnats et Coupes conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue Centre Val-de-Loire et des règlements généraux de la Fédération Française de Football ou dans l'esprit de ces règlements.